Marché zéro déchet

Communauté de Communes Coeur du Var

Auteur :

Quartier Précoumin
Route de Toulon
83340 Le Luc
Voir le site internet
Aude Laroche
alaroche@coeurduvar.com

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

illustration_action

Dans le cadre de l'appel à projet « Zéro Déchet – Zéro Gaspillage », une action expérimentale « Marché zéro déchet » a été lancée sur la commune de Le Luc-en-Provence. Cette action, initiée en juillet 2015 a permis à l'ensemble des forains et des usagers de s'inscrire dans une démarche globale de réduction des déchets.

Cette opération avait pour but la création d'une dynamique d'économie circulaire au sein de son territoire Cœur du Var, politique soutenue par le Ministère de l'écologie et du développement durable.

Cette action pilote sur le marché du Luc a été menée en vue d'une extension à l'ensemble des marchés de Cœur du Var.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Mettre en place le tri des déchets des commerçants,
- Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Valoriser les déchets dans un espace pédagogique,
- Améliorer le cadre de vie des habitants.

Résultats quantitatifs

En 2014, entre 500 et 1000kg étaient enfouis chaque semaine.

Depuis 2016, seulement 10kg d'ordures résiduelles liées au marché sont enfouies par semaine.

Résultats qualitatifs

Les forains sont plus soucieux de l'environnement. Les usagers sont attentifs au tri et au recyclage sur le marché. Des maraîchers viennent récupérer des cagettes à la fin du marché. La dynamique d'une économie circulaire autour du marché du Luc a été impulsée.

Le cadre de vie des Lucois s'est amélioré. La place du marché est désormais propre de l'arrivée des forains jusqu'à leur départ. Le marché est plus attractif. La fréquentation a augmenté.

Le nouveau règlement du marché a été approuvé par l'ensemble des forains. Tous les déchets sont désormais valorisés !

MISE EN OEUVRE

Planning

T1 2015 : Etape 1 - réalisation du diagnostic

T2 2015 - T2 2016 : Etape 2 - Mise en place de l'action :

- Rédaction du cahier des charges
- Recherche de filières de récupération
- Action et suivi sur terrain du geste de tri
- Aménagement d'un parc pédagogique

T3 2016 : Bilan de l'action + réajustement + généralisation

Moyens humains

Des moyens humains mobilisés tous les vendredis :

- 1 ambassadeur du tri + 1 ASVP au point tri
- 1 équipe détachée pour la collecte des déchets en fin de marché.

Moyens financiers

13 500 €

Moyens techniques

- Création d'un point tri (génie civil)
- Achat de conteneurs spécifiques pour les forains,
- Création d'outils de communication spécifiques (flyers, adhésifs, affiches...)

Partenaires mobilisés

ADEME

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Oui, avec adaptation en fonction du lieu et de la population présente.

Difficultés rencontrées

Une action efficace, qui touche l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Recommandations éventuelles

- Suivi quotidien des forains pendant au moins un an;
- Introduction d'une clause dans le réglement du marché, concernant le tri des déchets, qui rend le geste obligatoire.

Mots clés

RECYCLAGE DES DECHETS | REEMPLOI | CENTRE DE TRI | CONTENEUR | ADMINISTRATION PUBLIQUE | ARTISANAT | ECOEXEMPLARITE | BIODECHET | EMBALLAGE

Dernière actualisation

Mars 2022

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Bernard VIGNE

bernard.vigne@ademe.fr

Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur